

## Impact

### ODD principal



### ODDs secondaires



Input		2014	2015	2016	2017	2018
Total ressources engagées	Montant €	264 619 €	202 843 €	516 674 €	293 335 €	159 744 €
Output		2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de personnes actives	Salariés en ETP	0.2 ETP	0.2 ETP	0.2 ETP	0.2 ETP	0.2 ETP
Rénovations bâtiments communaux	Investiss.	255 094 €	193 317 €	507 150 €	283 810 €	150 219 €
Outcome		2014	2015	2016	2017	2018
Efficacité énergétique bâtiments communaux <u>chaleur</u>	Objectifs atteints	74%	82%	74%	64%	61%
Efficacité énergétique bâtiments communaux <u>électricité</u>	Objectifs atteints	59%	66%	67%	55%	78%
Emissions de gaz à effet de serre par ménage (EEA)	Réduction par rapport à 2013	-16%	-18%	-10%	-15%	-17%
	Objectifs atteints	100%	100%	100%	100%	100%

## Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schiffflange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Jean-Luc Karleskind
Acteur de terrain	Guy Spanier
Validateur inventaire	Albert Kalmes

# Pacte Climat

## Identification

	Entité légale	Locaux 1
Nom	Commune de Schifflange	Service d'Urbanisme et de Développement Durable (SUDD)
Adresse	Avenue de la Libération L-3801 Schifflange	14, Avenue de la Libération L-3801 Schifflange
Web	<a href="http://www.schifflange.lu">www.schifflange.lu</a>	
Email		
Responsable/ Contact	Albert Kalmes 54.50.61.304 <a href="mailto:Albert.Kalmes@schifflange.lu">Albert.Kalmes@schifflange.lu</a>	Guy Spanier 54.50.61.331 <a href="mailto:Guy.Spanier@schifflange.lu">Guy.Spanier@schifflange.lu</a>
Forme juridique	Commune	
Date création		
Note Identification:		

Intention	Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?
-----------	---

Les chiffres concernant le changement climatique sont alarmants. Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), il faudrait réduire en 2050 de 70% les émissions mondiales de gaz à effets de serre par rapport à leur niveau de 2010 pour maintenir la hausse moyenne des températures en dessous de 2 °C. En effet, aller au-delà de la limite de 2 °C aurait des conséquences désastreuses sur la viabilité de la planète avec entre autres, une hausse du niveau des mers, moins de ressources alimentaires dans certaines régions, une croissance des inégalités et une faune et une flore bouleversées.

La loi du 13 septembre 2012 créant un pacte climat avec les communes vise à promouvoir l'engagement climatique des communes dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les communes sont incitées par l'Etat à s'engager pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour d'autres initiatives de développement durable. Elles reçoivent une aide financière et une assistance technique de la part de l'Etat.

Description Initiative	Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.
------------------------	--

Les communes qui rejoignent le Pacte s'engagent dans un processus de certification inspiré de l'European Energy Award (EEA). C'est un système de gestion qualité et de certification dans les domaines de la politique énergétique et de la protection du climat développé par des communes pour les communes. A ce jour, plus de 1.500 communes européennes ont adopté ce référentiel. Il s'agit d'un catalogue de 79 mesures qui fait office de guide pour mettre en oeuvre une politique durable dans les catégories suivantes :

- 1) Aménagement du territoire et constructions ;
- 2) Bâtiments communaux et équipements (Énergie, eau ; impact climatique.) ;
- 3) Approvisionnement et dépollution ;
- 4) Mobilité ;
- 5) Organisation interne (Structures; processus; finances.) ;
- 6) Communication et coopération ;

La Commune met en place une "équipe climat" qui réunit des représentants du monde politique (conseil communal) et des membres des commissions communales ainsi que des employés communaux. L'"équipe climat" définit un programme d'action sous forme d'objectifs qualitatifs et quantitatifs avec un horizon temporel défini et qui s'inscrivent dans le guide EEA. L'équipe climat coordonne et suit la mise en oeuvre du plan d'action.

En plus du système « European Energy Award® », les communes participantes s'engagent à mettre en oeuvre un système de comptabilité énergétique communal, dans les 2 ans qui suivent la signature du Pacte Climat.

Il y a trois niveaux de certification : "bronze" pour plus de 40% de la note maximale, "argent" pour plus de 50% et "or" pour plus de 75%.

**La Commune de Schifflange a souscrit au Pacte Climat dès le 27/08/2013.**

**Niveau de labellisation :** Commune certifiée à 75%. Schifflange a été parmi les quatre premières communes luxembourgeoises obtenant le 14 octobre 2015 le plus haut niveau de certification.

**Projets futurs :** Une révision du Pacte climat a été votée par le Conseil communal de Schifflange le 15/03/2019. 170 nouvelles mesures ont été ajoutées ainsi que 4 nouveaux objectifs. Le 08/04/2019, le Collège échevinal a approuvé un relevé des bâtiments et infrastructures pour lesquels des mesures d'assainissement sont à prévoir.

Schifflange a été recertifiée en 2019 avec un résultat de 84,5%. La Commune est classée troisième au niveau national et 15ème au niveau européen sur 1.400 communes.

# Pacte Climat

## Faiblesses - Menaces

Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

L'augmentation permanente des exigences du Pacte climat met à risque le rating actuel de la Commune qui est au maximum aujourd'hui, soit 75%. Beaucoup a été fait au niveau des bâtiments communaux mais on peut regretter le manque d'implication des citoyens dans le processus. Il faut bien dire que le formalisme du mécanisme de subventions pour la rénovation énergétique décourage beaucoup de gens. Donc, les gens font la rénovation sans subventions et par conséquent ne rentrent pas dans le mécanisme de mesure du pacte climat.

Il n'y a pas de statistiques sur le nombre de véhicules ni sur le nombre de salariés des entreprises sur le territoire communal. Ceci rend le bilan carbone trop théorique car on prend des données nationales que l'on rapporte au niveau communal. Il n'est donc pas possible de mesurer des résultats au niveau local.

# Pacte Climat

## Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

<b>Commentaire</b>	Les cibles impactées par le Pacte climat à Schiffflange sont définies par la stratégie communale pour la protection du climat et la réduction du rejet des gaz à effet de serre. (voir tableau joint)
--------------------	---

### ODD principal



### Cible prioritaire de l'ODD principal

<b>7.3</b>	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
<b>Commentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Obj. 2a Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Réduction de la consommation en énergie électrique par habitant (consommation des ménages) avec comme année de départ 2013"</li> <li>* Obj. 2b Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Réduction de la consommation en gaz par habitant (sur base de gaz hors gros clients) avec comme année de départ 2013"</li> <li>* Obj. 7 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Remplacer l'éclairage public sur base de lampes HQI et SON par des lampes LED"</li> <li>* Obj. 8 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Réduction du rejet de CO2 des bâtiments et infrastructures communaux à &lt; 50 kg/habitant"</li> <li>* Obj. 9 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Prévoir la construction de bâtiments et infrastructures communaux avec un rejet en CO2 réduit à 0kg CO2/an"</li> </ul>

### Autres cibles de l'ODD principal

<b>7.2</b>	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
<b>Commentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Obj. 3 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Augmenter la production d'énergie électrique sur base d'énergies primaires renouvelables à (sur base de la consommation des ménages)"</li> <li>* Obj. 4 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Augmenter la production d'énergie thermique sur base d'énergies primaires renouvelables à (sur base de la consommation des ménages)"</li> <li>* Obj. 5 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Augmenter la production d'énergie électrique sur le territoire pour couvrir la consommation des ménages à 50% jusqu'en 2025..."</li> <li>* Obj. 6 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Augmenter la production d'énergie thermique sur le territoire pour couvrir la consommation de 10% jusqu'en 2020..."</li> </ul>

### ODDs secondaires



### Cibles des ODDs secondaires

<b>6.4</b>	D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
<b>Commentaire</b>	* Obj. 18 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Gestion rationnelle de l'eau et diminution de la consommation (ménages + infrastructures communales + entreprises ne tombant pas sous la section industries)"
<b>8.4</b>	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
<b>Commentaire</b>	* Obj. 15 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Animer la plateforme de coopération avec les commerçants et artisans locaux, les associations et les institutions (écoles, crèches, maison relais, etc...) en fonction depuis le 12 janvier 2017"
<b>11.3</b>	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
<b>Commentaire</b>	Obj. 1 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Promouvoir un développement urbain durable"
<b>11.4</b>	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
<b>Commentaire</b>	Obj. 1 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Promouvoir un développement urbain durable"
<b>11.6</b>	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
<b>Commentaire</b>	Obj. 19 Stratégie pour le Pacte climat Schiffflange "Réduction de la pollution de l'air et de l'eau sur tout le territoire"

# Pacte Climat

## Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.



<b>11.b</b>	D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux
<b>Commentaire</b>	* Obj. 17 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange " Adapter le tissu urbain et les infrastructures afin de parer aux effets dus au changement climatique"

<b>12.2</b>	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
<b>Commentaire</b>	

<b>12.5</b>	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
<b>Commentaire</b>	* Obj. 10 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Augmenter le taux de collecte des fractions recyclables des déchets ménagers à 65% en 2020" * Obj. 23 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Implémenter les principes de l'économie circulaire sur le territoire communal".



<b>12.7</b>	Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
<b>Commentaire</b>	* Obj. 14 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Veiller à favoriser l'achat local durable pour tous les achats communaux"

<b>12.8</b>	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
<b>Commentaire</b>	* Obj. 20 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Veiller à favoriser l'achat local durable pour tous les achats communaux" * Obj. 22 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Veiller à assurer que toutes les actions et décisions des acteurs politiques, administratifs et techniques de la commune soient en concordance avec les objectifs de la stratégie pour la protection du climat".



<b>13.2</b>	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
<b>Commentaire</b>	* Obj. 1 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Promouvoir un développement urbain durable"



<b>15.5</b>	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
<b>Commentaire</b>	* Obj. 16 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Renverser la perte de la biodiversité sur le territoire de la commune"



<b>17.17</b>	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
<b>Commentaire</b>	* Obj. 21 Stratégie pour le Pacte climat Schifflange "Impliquer la commune dans la coopération régionale et transfrontalière"

## Rayonnement

Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)

Commune de Schifflange

Source : Schiffflange Stratégie communale pour la protection du climat et la réduction du rejet des gaz à effets de serre - Guy Spanier



Objectifs :	Qualitatif	Quantitatif	Horizon	temporel	Cibles ODD
					11.3
1	Promouvoir un développement urbain durable		Objectif permanent		11.4
					13.2
2a	Réduction de la consommation en énergie électrique par habitant (consommation des ménages) avec comme année de départ 2013	25%/35%/50%	jusqu'à	2025/2035/2050	7.3
2b	Réduction de la consommation en gaz par habitant (sur base de gaz hors gros clients) avec comme année de départ 2013	30%/40%/50%	jusqu'à	2025/2035/2050	7.3
3	Augmenter la production d'énergie électrique sur base d'énergies primaires renouvelables à (sur base de la consommation des ménages)	15% /20%/30%	jusqu'à	2025/2035/2050	7.2
4	Augmenter la production d'énergie thermique sur base d'énergies primaires renouvelables à (sur base de la consommation des ménages)	8%/18%/40%	jusqu'à	2020/2030/2050	7.2
5	Augmenter la production d'énergie électrique sur le territoire pour couvrir la consommation des ménages à	50%/75%/100%	jusqu'à	2025/2035/2050	7.2
6	Augmenter la production d'énergie thermique sur le territoire pour couvrir la consommation de	10%/20%/50%	jusqu'à	2020/2030/2050	7.2
7	Remplacer l'éclairage public sur base de lampes HQI et SON par des lampes LED	100%	jusqu'à	2022	7.3
8	Réduction du rejet de CO2 des bâtiments et infrastructures communaux à	< 50 kg/habitant	jusqu'à	2025	7.3
9	Prévoir la construction de bâtiments et infrastructures communaux avec un rejet en CO2 réduit à	0 kg CO2/an	à partir de	2018	7.3
10	Augmenter le taux de collecte des fractions recyclables des déchets ménagers à	65%/70%/80%	jusqu'à	2020/2022/2030	12.5
11	Réduction des déplacements motorisés sur les trajets de moins de 3 km de	50%	jusqu'à	2025	
12	Réduction du trafic motorisé à combustible fossile en voiture privé de (sur base des analyses de trafic effectuées en 2018)	20%/30%/40%	jusqu'à	2030/2040/2050	
13	Augmenter le taux des enfants faisant le trajet vers l'école à pied à	2030/2040/2050	jusqu'à	2020/2022/2025	
14	Veiller à favoriser l'achat local durable pour tous les achats communaux		à partir de	2016	12.7
15	Animer la plateforme de coopération avec les commerçants et artisans locaux, les associations et les institutions (écoles, crèches, maison relais, etc...) en fonction depuis le 12 janvier 2017				8.4

Source : Schiffflange Stratégie communale pour la protection du climat et la réduction du rejet des gaz à effets de serre - Guy Spanier



Objectifs :	Qualitatif	Quantitatif	Horizon temporel		Cibles ODD
16	Renverser la perte de la biodiversité sur le territoire de la commune		Objectif permanent		15.5
17	Adapter le tissu urbain et les infrastructures afin de parer aux effets dus au changement climatique		Objectif permanent		11.b
18	Gestion rationnelle de l'eau et diminution de la consommation (ménages + infrastructures communales + entreprises ne tombant pas sous la section industries)	<100l/<80l/<60l jour/hab	jusqu'à	2025/2035/2050	6.4
19	Réduction de la pollution de l'air et de l'eau sur tout le territoire		Objectif permanent		11.6
20	Communication sur l'évolution de la stratégie climatique		Objectif permanent		12.8
21	Impliquer la commune dans la coopération régionale et transfrontalière		Objectif permanent		17.17
22	Veiller à assurer que toutes les actions et décisions des acteurs politiques, administratifs et techniques de la commune soient en concordance avec les objectifs de la stratégie pour la protection du climat		Objectif permanent		12.8
23	Implémenter les principes de l'économie circulaire sur le territoire communal		Objectif permanent		12.5